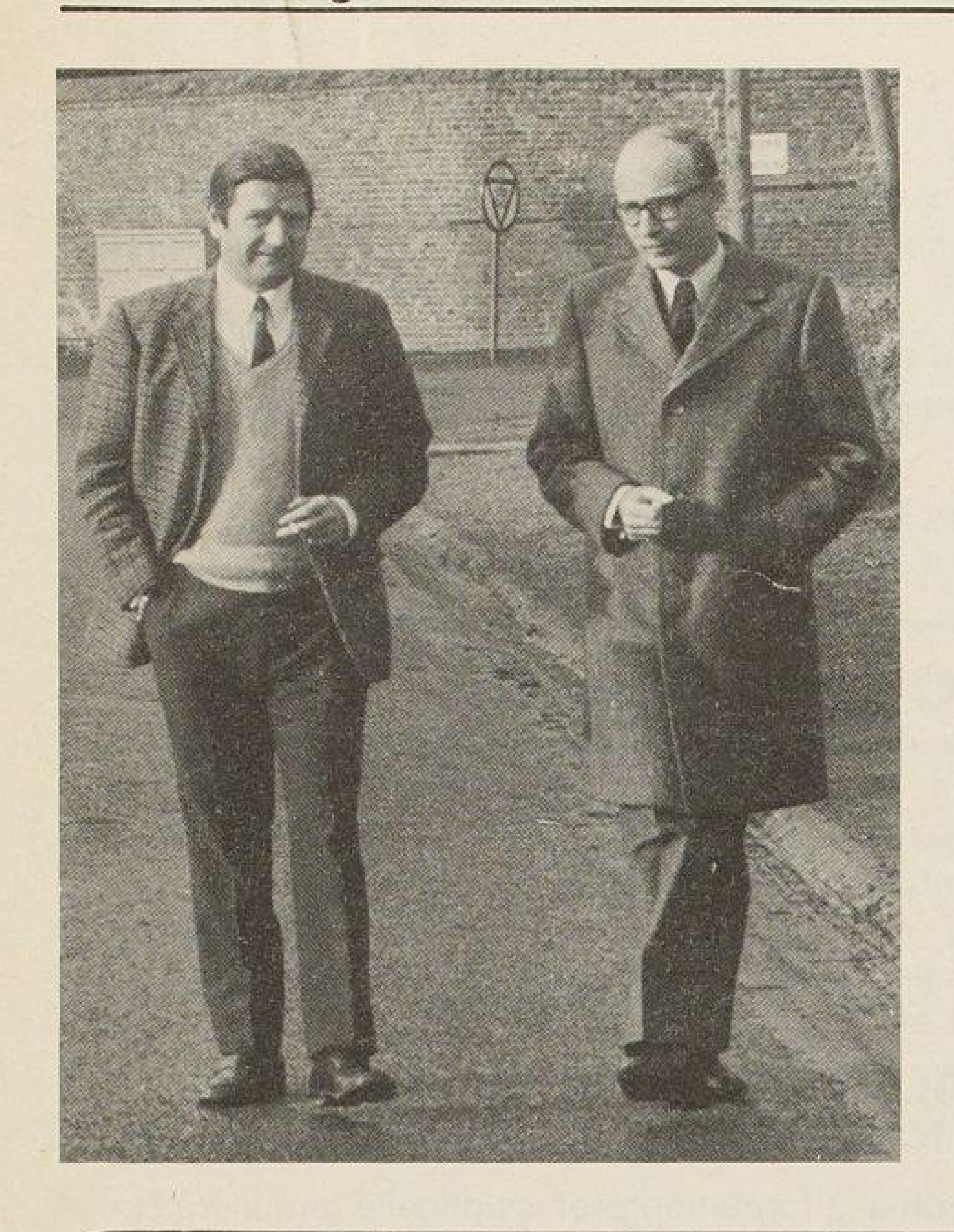
Elections législatives du 12 mars 1978 — 16e circonscription du département du Nord



Candidat :

Jacques LEGENDRE

36 ans, marié, 2 enfants
Professeur agrégé d'histoire
Maire de Cambrai
Conseiller général du Nord
Secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle

Suppléant :

Claude PRINGALLE

46 ans, marié, 4 enfants
Horticulteur
Maire de Séranvillers-Forenville
Conseiller général du Nord
Député sortant

Madame, Monsieur,

Je partage vos soucis et vos espoirs car, depuis cinq ans, beaucoup d'entre-vous sont venus me voir et m'ont confié leurs problèmes.

Chez nous, ou à Paris, à travers mon action parlementaire, j'ai cherché à apporter des solutions.

Défendre le Cambrésis, obtenir de l'Etat la prise en considération de nos difficultés, telle a été ma constante préoccupation.

Vous le savez, des décisions positives ont été obtenues : classement en zone « aidée » du canton de Carnières, extension de cette aide à Iwuy, contrat de pays de l'Est-Cambrésis, contrat de ville moyenne de Cambrai. Désormais, ***le Cambrésis n'est plus abandonné à lui-même.***

Vous avez pu vous rendre compte aussi des grands travaux décidés dans la circonscription : telle la construction du C.E.S. de Masnières, la réfection de route Cambrai-Boursies, l'extension du C.E.T. Blériot, bientôt celle du lycée Fénelon, la construction d'un C.E.S. à Caudry, d'une maternité neuve et d'une unité de psychiatrie à Cambrai. ***Nos dossiers ont été suivis de près.***

Mais je n'ai pas pour autant négligé mon action au Parlement. Membre de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, j'ai travaillé sur tous les projets qui permettent de réaliser plus de justice sociale : rapprochement des régimes de retraite, démocratisation de l'enseignement, relance de la politique familiale.

Gaulliste, et fidèle à l'enseignement du général de Gaulle, j'ai accepté d'entrer au Gouvernement parce que la responsabilité qui m'était proposée était importante : participer à l'effort entrepris pour fournir aux jeunes une formation professionnelle et un emploi.

Monsieur Claude PRINGALLE m'a alors remplacé à l'Assemblée nationale.

Ensemble nous formons une véritable équipe et nous sollicitons à nouveau votre confiance.

Nous vous mettons en garde contre la démagogie irresponsable dont fait preuve actuellement le Parti Socialiste qui promet tout à presque tout le monde sans expliquer clairement où il en trouverait les moyens.

Nous nous battons pour éviter à la France la redoutable expérience que serait la participation au pouvoir du Parti Communiste.

Mais nous comprenons l'aspiration, à une vie moins difficile, de ceux que touche la crise.

Nous voulons sincèrement améliorer la vie. Et si nous promettons moins, c'est parce que nous voulons pouvoir tenir nos promesses.

Croyez, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Jacques Legendre.

Claude PRINGALLE et Jacques LEGENDRE sont des CANDIDATS D'UNION

investis par le R.P.R. et soutenus par le P.R., le C.N.I., le C.D.S., la Démocratie Chrétienne, les Radicaux-Socialistes.

Depuis 1974, notre pays subit les conséquences d'une crise économique internationale très dure (quadruplement du prix du pétrole).

La montée du chômage, la hausse des prix vous préoccupent. Ces problèmes sérieux appellent des solutions sérieuses.

● Le Parti Communiste et le Parti Socialiste se disputent sur le nombre des usines à nationaliser, sur le chiffre des milliards que coûterait l'application de leurs programmes « communs » séparés. Croyez-vous que ce soit une attitude sérieuse ?

● Le Parti Communiste et le Parti Socialiste ne se cachent pas de vouloir réduire à rien le rôle du Président de la République. Croyez-vous qu'il soit bon d'ouvrir une crise grave ?

Nous refusons de vous faire rêver. Mais nous vous proposons de nombreuses mesures sérieuses, réalisables, chiffrées, pour améliorer votre vie sans abîmer la France.

TRENTE OBJECTIFS CONCRETS POUR AMELIORER LA VIE

DES CITOYENS LIBRES ET PROTEGES

1 - La protection des citoyens sera renforcée.

2 - L'Etat sera désormais soumis au droit commun lorsqu'il doit de l'argent à une entreprise ou à un particulier. Il devra acquitter les mêmes intérêts que les particuliers pour ses retards de paiement.

3 - Les citoyens pourront s'adresser à un délégué du médiateur dans chaque département.

4 - Les communes bénéficieront, d'ici 1981, de la totalité du remboursement de la T.V.A. payée sur les équipements. La taxe d'habitation sera aménagée. Un minimum de ressources sera garanti aux communes peu fortunées.

5 - La participation des Français à la gestion de leur commune sera encouragée.

6 - Pour accroître la sécurité, 10 000 gendarmes et gardiens de la Paix seront recrutés. Les scènes de violence à la télévision seront limitées.

LE PROGRES ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

7 - La croissance sera recherchée et les secteurs en difficulté défendus (textile, sidérurgie).

8 - Les charges sociales et fiscales des particuliers et des entreprises ne seront pas augmentées au cours des années 1978 et 1979.

9 - La création d'entreprises sera encouragée.

10 - Retour à la vérité et à la stabilité des prix grâce à la concurrence loyale.

11 - L'épargne sera incitée à s'orienter vers les entreprises.

12 - La loi d'orientation du commerce et de l'artisanat sera appliquée selon l'esprit du législateur. L'accès des jeunes à l'artisanat sera favorisé par l'apprentissage.
Les femmes d'artisans ou de commerçants qui exercent une activité à temps complet ou partiel dans l'entreprise de leur mari se verront reconnaître un statut de conjoint collaborateur ou salarié.
Des mesures de financement seront prises pour les risques non couverts par la protection sociale des artisans et commerçants.

13 - Dès 1978, une loi-cadre d'organisation et d'orientation économique en agriculture sera votée.
- Développement des interprofessions et groupements de producteurs.
- Accès prioritaires aux aides publiques pour les jeunes agriculteurs.
- Nouvelles mesures dans le domaine foncier.
- Elaboration d'un statut des femmes d'agriculteurs.
- Suppression progressive des entraves dues aux montants compensatoires monétaires.

14 - La politique d'aménagement du territoire sera renforcée. Le nombre des lignes téléphoniques sera doublé en 5 ans.

LA SOLIDARITE AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE

15 - Droit à la formation professionnelle rémunérée pour les jeunes. Développement du travail à temps partiel, en particulier pour les femmes.

16 - Accroissement de la participation dans l'entreprise.

17 - Afin de réduire les inégalités, le SMIC progressera nettement plus vite que la moyenne des salaires.
Le travail manuel sera revalorisé grâce à des accords collectifs par branche.

18 - La progression du pouvoir d'achat des allocations familiales sera garantie : au moins 1,5 % par an.
Création d'un revenu minimum familial des familles d'au moins 3 enfants et reconnaissance du statut social de la mère de famille.

19 - Pour les personnes âgées les plus défavorisées, l'allocation atteindra 40 F par jour et par personne en 1979. Gratuité des soins médicaux pour les titulaires du minimum vieillesse.
Mise en place d'un réseau téléphonique d'alarme pour les aînés.

20 - Pour les femmes : développement du travail à temps partiel, augmentation de 3 mois des congés de maternité, amélioration de la situation des veuves, droit à un stage rémunéré de formation professionnelle.

21 - Possibilité de la retraite au taux plein à 60 ans et abaissement à 38 h de la durée légale de travail pour les travaux pénibles.

22 - Encouragement à la création d'un patrimoine.

23 - Renforcement de la justice fiscale et simplification de la fiscalité.

ELEVER LA QUALITE DE LA VIE

24 - Application de la charte nationale de la qualité de la vie.

25 - Tous les jeunes Français recevront la possibilité de prendre des vacances.

26 - Généralisation de l'école maternelle.

27 - Amélioration de la formation des maîtres.

28 - Adaptation de l'enseignement supérieur.

29 - Accroissement de l'aide financière aux clubs et associations sportives.

30 - Doublement en 5 ans du budget du Ministère de la Culture.

Vu : le Candidat

mallez imprimeurs/cambrai-paris